

# **ELECTIONS 2020**

## **PROCEDURE ELECTORALE & CALENDRIER DES ÉLECTIONS EN LIGNE**

### **1. Introduction**

Dans le cadre du processus de redynamisation du Chapitre Béninois de l'Internet Society (ISOC Bénin), Il est prévu d'élire un nouveau bureau exécutif conformément aux nouveaux statuts adoptés.

Ce document présente les procédures électorales ainsi que le calendrier applicable à l'élection du nouveau bureau exécutif du Chapitre ISOC Bénin.

### **2. Portée**

Ces procédures couvrent l'éligibilité des votants et des candidats, les procédures et le règlement des différends dans le cadre de ces élections.

### **3. Postes à pourvoir**

Les postes suivants sont à pourvoir au cours de cette élection :

- un (une) Président (e) ;
- un (une) Vice-président (e) ;
- un (une) Secrétaire général (e);
- un (une) Trésorier (ière) ;
- un (une) Responsable de la Communication et des relations Publiques
- un (une) Responsable des programmes et Projets
- un (une) Responsable Technique et des formations
- un (une) Responsable du développement des adhésions et des membres.
- un (une) Commissaire aux Comptes

Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de deux (02) ans. Ils sont rééligibles une (01) seule fois au Bureau Exécutif mais pas au même poste.

Le poste de Président n'est pas soumis à la rééligibilité (Un seul mandat non renouvelable pour chaque Président).

#### 4. Conditions de vote et d'éligibilité

- a) Pour voter lors de ces élections, il faut remplir toutes les conditions suivantes:
- Être membre individuel de l'ISOC avec un numéro de membre (Member ID) valide.
  - Être membre et personne physique du Chapitre ISOC Bénin au moins 3 mois avant la date du scrutin.
- b) Pour être éligible (candidat) pour les postes à pouvoir il faut remplir toutes les conditions suivantes :
- Être membre individuel de l'ISOC avec un Numéro de membre valide.
  - Être membre et personne physique du Chapitre ISOC Bénin;
  - Le(la) candidat(e) au poste de Président doit être membre et justifier d'une expérience pertinente d'au moins trois (03) ans dans l'association. La date d'adhésion indiquée dans la base de données des membres du chapitre (Portail AMS: <https://portal.isoc.org/> ) fait foi (choisir l'interface française si nécessaire).
  - Les candidats aux autres postes du Bureau Exécutif doivent être membre et avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans l'association. La date d'adhésion indiquée dans la base de données des membres du chapitre (Portail AMS <https://portal.isoc.org/> ) fait foi.
  - **Les candidats aux différents postes du bureau, doivent s'engager à suivre deux jours de sessions obligatoire de préparation à la gestion et au leadership d'un chapitre.**
  - **Les candidats doivent s'engager à poursuivre les projets entamés et financés du chapitre.**
  - Un(e) candidat(e) ne peut postuler plusieurs postes.

#### 5. Procédure

- a) Toutes les étapes (appel à candidatures, validation des candidatures, campagne, vote, annonce des résultats) de cette élection se dérouleront par voie électronique (Internet).
- b) Le Comité électoral doit annoncer la date des élections et publier ce document (procédures et calendrier) et lancer l'appel à commentaires pour une durée de deux (02) jours.

c) Le Comité électoral analyse et intègre les commentaires reçus pour produire la version finale du document de procédures électorales dans un délai de trois (03) jours.

d) Le comité électoral lance l'appel à candidatures pour tous les postes à pourvoir et recueille les candidatures sur cinq (05) jours.

e) Le Comité électoral analyse les candidatures pour s'assurer de leur conformité et publie la liste provisoire des candidats retenus dans un délai de trois (03) jours. Tout candidat n'ayant pas son nom sur la liste des candidats retenus recevra une justification de la part du comité électoral.

f) Il y aura une période de recours de deux (2) jours. La liste définitive des candidats retenus sera publiée à la fin de la période de recours, et dans un délai de deux (2) jours.

g) Dès publication de la liste définitive, les candidats auront sept (7) jours pour faire campagne et soutenir leurs candidatures.

h) L'outil de vote en ligne sera administré par Internet Society; il sera mis en place dans un délai de deux (2) jours.

i) Le vote en ligne commencera dès la fin de la campagne et durera sept (7) jours. Une invitation à voter personnalisée et unique sera envoyée à l'adresse email de chaque membre ayant le droit de vote (voir conditions de vote). Deux (2) rappels seront envoyés pendant cette période de vote en ligne (un rappel à quatre (4) jours de la date de clôture des élections et un dernier rappel à 24 heures de la date de clôture des élections. Le vote en ligne s'arrêtera automatiquement le dernier jour de vote à 23:59 (heure de Cotonou).

j) Le Comité électoral vérifiera les résultats provisoires et les annoncera au plus tard 24 heures après la fermeture du vote ligne.

k) Il y aura une période de recours de deux (2) jours pour les résultats provisoires.

l) Les recours seront analysés dans un délai de deux (2) jours et les résultats définitifs seront publiés à la fin de ce délai, par le staff ISOC après concertation avec le comité électoral.

m) Le nouveau bureau élu prendra fonction lors d'une Assemblée Générale spéciale qui sera organisée durant le Bénin Chapter Week 2020.

## **6. Règlement des différends**

a) Les membres peuvent enregistrer n'importe quelle plainte auprès du comité électoral à n'importe quel moment du processus en envoyant un courriel à l'adresse [election@isoc.bj](mailto:election@isoc.bj)

b) Si un membre estime qu'un candidat ou un électeur n'est pas éligible conformément au point 4 de la présente procédure électorale, ou au cours du processus électoral a enfreint aux dispositions des statuts du chapitre ISOC Bénin, il peut soumettre une requête au comité électoral. Le comité électoral a le dernier pouvoir discrétionnaire sur l'examen de tels appels, y compris le renvoi, et a le pouvoir de disqualifier un électeur ou un candidat.

c) Le comité électoral s'appuiera sur les statuts du chapitre ISOC Bénin et la base de données (AMS) de membres de l'ISOC pour résoudre les différends.

## 7. La liste électorale

La liste électorale sera la base de données (AMS) de membres de l'ISOC qui ont au moins 3 mois d'ancienneté.

## 8. Rapport

Le comité électoral préparera un rapport qui sera officiellement présenté aux membres et au comité exécutif à la fin de son mandat.

## 9. Calendrier des élections

N°	Phase/Étapes	Durée	Date de début	Date de Fin
1	Publication du document sur les procédures et le calendrier électoral pour commentaire par les membres	3 Jours	15 octobre 2020	18 octobre 2020
2	Intégration des commentaires par la commission électorale.	3 Jours	19 octobre 2020	21 octobre 2020
3	Publication de la version finale du document des procédures électorales et le calendrier et lancement de l'appel à candidatures	1 Jour	22 octobre 2020	22 octobre 2020
	Préparation du Lancement de l'appel à	2 jours	23 octobre	25 octobre

	candidature par le comité		2020	2020
4	Lancement de l'appel à candidature et Soumission des candidatures	7 Jours	26 octobre 2020	01 Novembre 2020
5	Analyse et préparation de la liste provisoire par le comité électoral	3 Jours	01 Novembre 2020	04 Novembre 2020
6	Publication de la liste provisoire des candidatures valides et des informations générales sur chaque candidat et Période de recours	3 jours	04 Novembre 2020	07 Novembre 2020
7	Analyse des recours	2 jour	07 Novembre 2020	09 Novembre 2020
8	Publication de la liste définitive des candidats retenus et lancement de la campagne	1 jour	10 Novembre 2020	10 Novembre 2020
9	Lancement de la Campagne électorale	7 jours	11 Novembre 2020	18 Novembre 2020
10	Lancement du vote Envoi des invitations individuelles à voter (bulletins de votes) et début du vote électronique  Envoi du premier rappel de vote (4 ème jour )  Envoi des derniers rappels (6ème jour)	7 jours	18 Novembre 2020	25 Novembre 2020
11	Publication des résultats provisoires	2 jours	26 Novembre 2020	26 Novembre 2020
12	Ouverture de la Période de recours	2 jours	27 Novembre 2020	29 Novembre 2020
13	Analyse des recours	2 jours	29 Novembre 2020	1er Décembre 2020
14	Publication des résultats définitifs	2 jours	2 Décembre	2 Décembre

			2020	2020
15	Assemblée Générale Spéciale de prise de fonction du nouveau bureau élu / Cérémonie de relance du chapitre ISOC Bénin.	Date du Bénin Chapter Week		